

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
8 mars 2018**

Présidence : M. Sébastien Deriaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 604/18 relatif au financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif à Borné-Nau, ouï le rapport de sa commission ad hoc et de sa commissions des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatif à des fouilles archéologiques liées au projet en cours sur la parcelle n° 1387 tels que décrits dans le préavis.

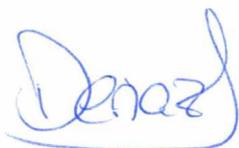
Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'052'000.- TTC. Le compte n° 9141.30.1 est ouvert au bilan à cet effet

Article 3 : de financer ce montant par un emprunt de CHF 1'800'000.-, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, après déduction d'éventuelles subventions

Article 4 : d'amortir cet investissement net, après déduction des éventuelles subventions, par les comptes des routes n° 430.331 et des terrains n° 310.331 sur une durée de 30 ans ; la première fois au budget 2020.

Ainsi délibéré en séance du 8 mars 2018.

Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich